

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/03/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 26 Février à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, MM : NAËL Benoît à M. De TROGOFF Hervé, POUPARD Dominique à M. De TROGOFF Hervé

Absent(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, GELLÉ Bérangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

A été nommée secrétaire : M. COUROUSSÉ Gilles

2021_019 – Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention pour le projet d'extension de l'école publique Le Val du Don

M. le maire présente aux conseillers le projet de remplacement du modulaire de l'école publique Le Val du Don par une extension en construction industrialisée.

Le marché étant désormais attribué, nous connaissons le montant exact du marché.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 159 423,20 € HT.

Le lot 1 VRD sera assuré par l'entreprise CHARIER TP de NOZAY pour 11 913,20 € HT ;

Le Lot 2 Bâtiment en construction industrialisée sera assuré par l'entreprise Le Guillerm Construction de Vigneux-de-Bretagne pour 147 510 € HT.

A ce titre, il est proposé au conseil de déposer plusieurs dossiers de subventions :

- Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 ;
- Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- Fonds école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental de la Loire Atlantique

Le plan de financement prévu est le suivant :

- DETR 2021..... 47 826,96 €

- Région (Pacte régional pour la ruralité) 15 942,32 €
- Département (Fond école) 63 769,28 €
- Commune (autofinancement)..... 31 884,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'opération d'extension de l'école publique par une construction industrialisée ;
- D'autoriser M. le maire à déposer les dossiers de subventions suivants :
 - Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 ;
 - Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
 - Fond école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental.
- Accepter les modalités de financement présentées en séance ;
- Autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

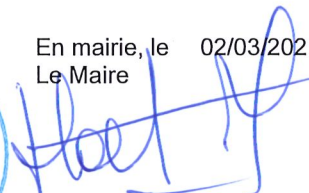
A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :



En mairie, le 02/03/2021
Le Maire



Hervé de TROGOFF